



# #CSEC L'information de vos représentants CFDT au Comité Central d'Orange N°7

## Enquête télétravail

Au mois de juillet et avec le concours de l'institut Consumer Science and Analytics (CSA), Orange a organisé une enquête sur le thème du télétravail auprès des salariés du Groupe en France. Cette enquête a été adressée aux salariés ayant opté pour le télétravail régulier et occasionnel, ainsi qu'aux salariés ayant travaillé à domicile pendant le confinement.

Globalement, les répondants qu'ils soient manager ou non, ont exprimé un ressenti positif sur cette forme d'organisation du travail, avec toutefois un certain nombre d'alertes et de points de vigilance.

Pour la CFDT, à condition que le télétravail soit choisi et non subi, il est une forme d'organisation du travail qui permet d'améliorer la qualité de vie au travail comme l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle : il permet une meilleure concentration, une organisation du travail plus souple, une plus grande efficacité, une autonomie accrue, une diminution des temps de transport et de la fatigue ressentie.

Pour autant, et comme toute organisation du travail, le télétravail présente des risques que l'enquête CSA a d'ailleurs parfaitement identifiés : l'isolement, les troubles musculosquelettiques (TMS), les problèmes de déconnexion, la rupture de lien social. Toutefois, toutes les formes de télétravail n'appauvrissent pas le lien collectif. En effet, le télétravail sur site Orange distant permet de travailler entouré de collègues, de services parfois différents, ce qui a le double avantage de nourrir le relationnel et d'enrichir notre expérience.

Pour la CFDT ce type de télétravail présente donc plusieurs avantages, dont celui de pérenniser les sites Orange sur tous les bassins d'emplois. En période de

transformation, il importe de permettre aux salariés d'Agen, d'Avignon, de Colmar, ou d'Evreux de pouvoir travailler dans leur ville pour une patronne ou un patron Bordelais, Marseillais, Strasbourgeois, Nantais.

Pour la CFDT, il importe donc que les managers restent présents dans ces villes pour accompagner les collectifs dans l'appropriation de ces nouvelles organisations du travail, sans doute vitales pour l'avenir de l'emploi et la préservation des compétences dans notre entreprise.

(suite dans documents)

**cfdt: PARTOUT POUR TOUS**  
ORANGE

**#CSEC**  
L'information de vos représentants CFDT au Comité Central d'Orange N°7

**EDITO :**

La crise sanitaire ne poursuit-elle pas ses progrès ?

Début sur l'emploi télétravail dégringolant par Orange ?

Prêt sur les traces de nos représentants syndicaux ?

Et pour finir, début du projet pour le nouveau site Orange - Tiers 1 ?

Bonne lecture !

**Enquête télétravail**

Au mois de juillet et avec le soutien de Frédéric Constanter (Secrétaire Académique CFE-CG), Orange a organisé une enquête sur le thème du télétravail auprès des salariés du Groupe en France. Cette enquête a été adressée aux salariés ayant opté pour le télétravail régulier et occasionnel, ainsi qu'aux salariés ayant travaillé à domicile pendant le confinement.

Célestement, les représentants qui sont managers ou non, ont eu un accès en direct à cette forme d'organisation du travail, avec notamment un certain nombre d'articles et de points de vigilance.

Pour la CFDT, il résulte que le télétravail est chose et non acte, il est une forme d'organisation du travail qui permet d'améliorer le qualité de son travail comme l'écrit-on via personnel via professionnel. Il permet une meilleure concentration, une organisation de travail plus simple, une plus grande efficacité, une autonomie accrue, une détermination des temps de travail et de la fatigue ressentie.

Pour autant, et comme toute organisation de travail, le télétravail présente des risques que l'enquête CFA a d'ailleurs parfaitement identifiés. Tout d'abord, les troubles musculo-squelettiques (TMS), les problèmes de discrimination, la rupture de lien social. Toutefois, toutes les formes de télétravail n'appartiennent pas à une même catégorie. En effet, le télétravail sur site Orange démontre de nouvelles formes de collaboration, de nouvelles pratiques d'innovation, ce qui a le double avantage de réduire le risque de troubles musculo-squelettiques.

Pour la CFDT ce type de télétravail présente donc plusieurs avantages, c'est celui de permettre les sites Orange sur tous les horizons d'activités. En période de transformation, il importe de permettre aux salariés d'Agen, d'Avignon, de Colmar, ou d'Evreux de pouvoir travailler dans leur ville pour un patron bordelais, marseillais, strasbourgeois, nantais.

Pour la CFDT, il importe donc que les managers restent présents dans ces villes pour accompagner les collectifs dans l'appropriation de ces nouvelles organisations de travail, sans doute vitales pour l'avenir de l'emploi et la préservation des compétences dans notre entreprise.

**Le coin des ASC**

La CFDT est fière de son engagement de toujours vouloir en faveur de la mobilisation des postes hors ASC, chaque fois que cela est possible. Et cela pour différentes raisons. D'abord dans un souci d'équité - en effet il nous semble souhaitable de faire en sorte que les salariés à niveau de revenus égaux puissent bénéficier du même traitement. Ensuite pour dans un souci d'équité de traitement - un traitement de pénalisation systématique est en effet plus inéquitable. C'est la raison pour laquelle la CFDT a porté lors de sa campagne une contribution au traitement de la pénalisation des postes hors ASC.

Le dossier CSEC a été l'occasion de rendre en savoir la première partie de cette pénalisation de destination des salariés et nous sera offert dès la prochaine rentrée scolaire pour l'ensemble des enfants en lycée. La CFDT se félicite de cette mise en œuvre. Nous avons également travaillé à la réforme de l'acte aux regards des droits pour les salariés des entreprises en lycée. Une nouvelle grille d'acte aux regards des droits pour les enfants du collège des entreprises de 2021.

**Prédicte HUTCHINSON, élue au CSEC de la DOOSE, Présidente de la commission ASC du CSEC**

**Séline BARBERIE**  
Représentante  
Syndicale CFDT  
au CSEC

**Séline MARATA**  
Elue au CSEC de la DOOSE,  
Secrétaire du  
Comité National  
de Prévention  
de Borne

**Jean-Paul LESAY**  
Elu au CSEC  
de la DOOSE

**Prédicte HUTCHINSON**  
élue au CSEC de la DOOSE, Présidente de la commission ASC du CSEC

#CSEC-N°7 - Octobre 2021

## Documents

[#CSEC L'information de vos représentants CFDT au Comité Central d'Orange N°7](#)